



## Procédure de VAE simplifiée, à destination des anciens étudiants diplômés.

### Expert en management des systèmes d'information Expert en ingénierie informatique Expert en management des biotechnologies

#### Préambule :

*Ionis School of Technology and Management a obtenu en novembre dernier la certification par l'état de trois de ses titres. Ces titres homologués le sont sur la base du programme proposé par l'école en 2009 ainsi que sur les résultats d'insertion professionnelle.*

*Vous avez été diplômé(e) à une date antérieure à cette certification. Ceci n'affecte en rien la validité du diplôme que vous avez obtenu. Toutefois, pour bénéficier de cette certification, nous vous proposons une démarche simplifiée de candidature en constituant à cet effet un dossier, dont nous étudierons la recevabilité.*

*Tout candidat à l'obtention de l'un de ces titres devra donc justifier de l'adéquation de ses compétences et connaissances avec les compétences présentées dans le dossier de reconnaissance de Ionis-STM. Les compétences en question sont listées dans le document disponible en téléchargement sur le site (fiches RNCP).*

*La formation que le candidat a suivie aux masters EPITA ou mastères professionnels EPITA sera désignée par la **formation à l'école**.*

## Sommaire

Titres et correspondances .....	2
• Expert en management des systèmes d'information.....	2
• Expert en ingénierie informatique.....	2
• Expert en management des biotechnologies .....	2
Critères de validation .....	3
Constitution du dossier par le candidat .....	3
Pré-inscription .....	3
Transmission du dossier .....	3
• Sous format électronique obligatoirement .....	3
• Sous format papier .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Liens et informations utiles .....	3



## Titres et correspondances

*Attention, le titre demandé dans cette procédure spécifique de VAE simplifiée, destinée à nos diplômés, ne peut être que celui correspondant à la spécialisation que vous avez suivie lors de votre formation.*

*Cette procédure s'applique en effet uniquement à nos diplômés et se base sur leurs résultats obtenus lors de leur formation à l'école et leur expérience professionnelle.*

*Pour toute demande sur un autre titre, la procédure à suivre sera une procédure de VAE classique. Toute demande non-conforme ne sera pas traitée ici.*

Trois titres, correspondant aux pôles dans lesquels vous étiez, bénéficient de l'homologation:

- Expert en management des systèmes d'information  
*pour les diplômés des spécialisations*
  - MgI : Management et informatique
  - MkI : Marketing et informatique
  - FI : Finance et informatique ou ABF : assurance, banque, finance
  - ASI : Architecture des systèmes d'information
  - IpD : Informatique pour le décideur
  - BI\* : biologie et informatique ou ingénierie bio-informatique (\*au choix suivant l'expérience professionnelle)
  
- Expert en ingénierie informatique  
*pour les diplômés des spécialisations*
  - SI : sécurité informatique
  - AdSI : administration des systèmes informatiques
  - SysI : systèmes informatiques
  - ILA : ingénierie logicielle avancée
  
- Expert en management des biotechnologies  
*pour les diplômés des spécialisations*
  - IPBI : ingénierie des procédés en biologie industrielle
  - MgB : management et biologie
  - MkB : marketing et biologie
  - BI\* : biologie et informatique (\*au choix suivant l'expérience professionnelle)



## Critères de validation

*Voici quelques critères de validation pour vous aider dans la rédaction de votre dossier.*

- Expérience professionnelle du candidat après sa formation à l'école
- Adéquation du/des postes occupés après la formation avec la formation apportée par l'école
- La mise en application de ce qui a été appris à l'école
- La pratique des compétences visées (cf. fiche RNCP)
- L'évolution de carrière du candidat, son niveau de responsabilité, ses activités managériales le cas échéant

*Nous vous recommandons de consulter la fiche RNCP de votre filière, qui explicite les compétences visées par le titre actuel. Ceci peut vous guider dans la description de vos postes et activités.*

## Constitution du dossier par le candidat

- Document 1.      Le dossier « **VAE simplifiée** » dûment complété (transmis par le candidat)
- Document 2.      Un CV (transmis par le candidat)
- L'école mettra à disposition du jury le bulletin de notes du candidat

## Pré-inscription

Le candidat devra se préinscrire sur le serveur à l'adresse suivante :  
<http://etudiants.ionis-stm.com/node/10497>

## Transmission du dossier

- Sous format électronique obligatoirement  
Dépôt sur le serveur **obligatoire** (<http://etudiants.ionis-stm.com/node/add/dossier-validation>) : dépôt des documents électroniques au plus tard le **5 septembre 2010**, tous les documents seront déposés ensemble

*Les dossiers et documents reçus par mail ne seront pas pris en considération.*

## Liens et informations utiles

Pour vous connecter, vous aurez besoin de votre identifiant et mot de passe. Votre identifiant n'a pas changer, vous devriez pouvoir récupérer votre mot de passe si vous disposez toujours le même adresse email.

Si vous ne possédez plus vos identifiants, veuillez noter que nous avons créer un compte accessible à nos anciens : login : Anne Onyme



Pour le mot de passe, merci de vous référer au mail qui vous a été envoyé par Valérie Pham-Trong.

- Page d'accueil vers les documents à télécharger :  
<http://etudiants.ionis-stm.com/node/10497>
- Pré-inscription :  
<http://etudiants.ionis-stm.com/node/10434>
- Adresse pour le dépôt des dossiers :  
<http://etudiants.ionis-stm.com/node/add/dossier-validation>
- Formulaire de suivi des anciens  
<http://etudiants.ionis-stm.com/node/11593>